



# *La Vacherie*

*Décembre 2019*

*N° 31*





*Monsieur le Maire*  
*et son conseil municipal*  
*vous présentent leurs vœux*  
*les plus chaleureux,*  
*de bonheur, santé et prospérité pour*  
*la nouvelle année 2020*







*Madame, Monsieur,*

*Dans quelques jours se sera la fin de l'année et j'en profite, au nom du Conseil Municipal et en mon nom pour vous présenter nos vœux les plus sincères. Que 2020 vous apporte santé, joie, bonheur et réussite ainsi qu'à vos proches. Cette fin d'année va marquer aussi marquer la fin du mandat municipal avec les élections qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020. 2018 et 2019 ont été riches en investissements avec l'agrandissement de la mairie, l'aménagement de sa place, comprenant l'édification du Monument aux Morts, l'enfouissement des réseaux dans le hameau de La Vacherie, la réfection des enrobés sur certaines routes, le remplacement de la canalisation d'eau potable sur l'ancienne RD541 aujourd'hui déclassée en voie communale. Cette route, dont le revêtement sera refait, s'appelle à présent, rue de la mairie.*

*Cela fait bientôt six années que nous avons œuvrons pour le bien vivre à la Vacherie. Il fut parfois difficile d'obtenir les subventions nécessaires au financement de ces investissements, mais il est aussi attrayant pour un maire d'y parvenir. Ainsi des projets peuvent voir le jour avec un coût relativement faible pour la commune, 20% en moyenne, du coût global.*

*La principale difficulté que nous rencontrons encore aujourd'hui est l'élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal - Habitat (PLUI-H) de la communauté d'agglomération Seine-Eure. Comme vous le savez, lors de la révision de la Carte Communale de La Vacherie, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), nous a imposé la suppression de 19 hectares de terres constructibles. Or, nous avons proposé 11 hectares de terres agricoles, il a donc fallu en supprimer dans les terrains de vos habitations. La tâche avait alors été ardue pour permettre que ce quota fût atteint. Aujourd'hui, alors que la carte communale a été approuvée par le Préfet et que le PLUI-H est en phase d'être achevé, les services de l'état veulent en supprimer encore. Il faut bien sûr être vigilant sur la nature des terrains constructibles et éviter la consommation intempestive de terres agricoles, pourtant il manque des logements. La grande majorité de ces terrains est utilisée pour la création de nouvelles infrastructures routières ou ferroviaires, l'implantation de zones industrielles ou commerciales ainsi que la construction de grands lotissements aux abords des grandes villes, appauvrissant ainsi les possibilités d'expansion démographique des zones rurales.*

*Je remercie tout le Conseil Municipal pour son implication et sa réflexion sur les projets qui ont pu voir le jour.*

*Je termine cette lettre en renouvelant mes souhaits les plus sincères de bonne et heureuse année.*

*Très chaleureusement à vous.*

*Jean-Claude Courant*



# Infos pratiques



## Permanences mairie

**Lundi de 16 H à 19 H. / Jeudi de 16 H à 18 H**

**Courriel: [mairie.vacherie@gmail.com](mailto:mairie.vacherie@gmail.com)**

**Site Internet: [www.la-vacherie.a3w.fr](http://www.la-vacherie.a3w.fr)**

**Vous pouvez nous joindre :**

- **Le Maire :** Jean-Claude COURANT **au : 02.32.50.46.97**
- **1er Adjoint:** Jean-Luc GUITTARD **au : 06.69.58.39.07**
- **2<sup>ème</sup> Adjoint :** François DRANCEY **au : 06.16.75.88.35**
- **3<sup>ème</sup> Adjoint :** Audrey LE ROUSSEAU **au : 06.24.52.35.69**

**TEL: 02.32.50.40.83**

**Communauté d'Agglomération Seine-Eure**

Du Lundi au Vendredi de 9H. à 17H. au : **02.32.50.85.50**



### Numéros et adresses utiles

#### **SIVOS de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx et d'Emalleville :**

**Site internet :** <http://emallevillechapelletoutemonecole.com>

**Email :** [ecole-lachapelle-emalleville@outlook.fr](mailto:ecole-lachapelle-emalleville@outlook.fr)

**Gendarmerie TEL : 02.32.40.19.17**

26, place de la République Louviers (Pour des faits qui concernent les nuisances sonores, les problèmes de voisinage...)

**Numéro d'urgence : 17** (Il sert à relater des faits graves, accidents, incendie, agressions, cambriolages...)

**ENEDIS :** Dépannage

**TEL : 09.72.67.50.27.**

**EAU « Veolia »**

**TEL : 08.11.90.08.00**

**France –Télécom**

**TEL : 3900** pour la ligne fixe

**SAMU**

**TEL : 15**

**Pompiers**

**TEL : 18**



# Etat civil



## Naissances

DAUGABEL	Thimothée	18/05/2019
LAMBERGIER	Solédan	02/06/2019
PASSERA	Constance	14/03/2019
PAYS	Noah	20/02/2019+
SCHNEIDER DECLERC	Lilly	29/09/2019



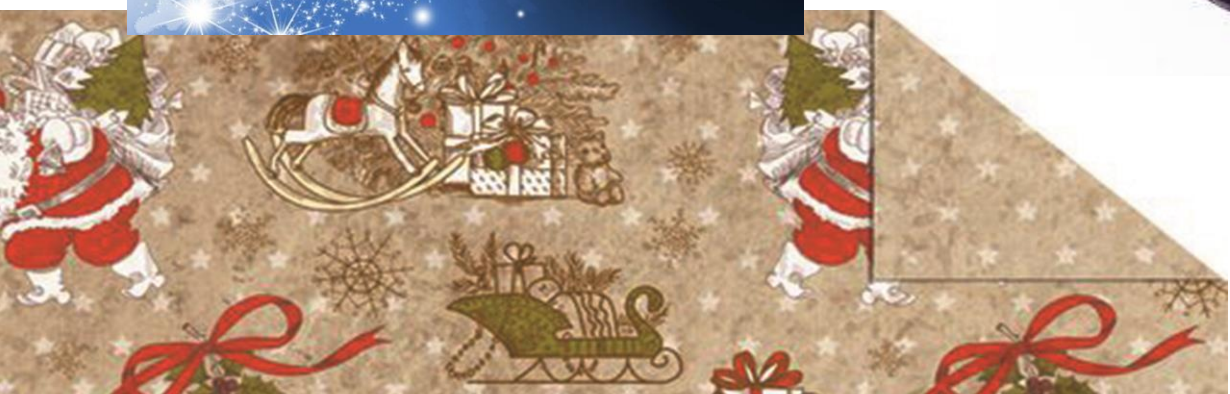
## Mariages

DA COSTA	David et HUART	Amandine	12/10/2019
----------	----------------	----------	------------



## Décès

DUVAL épouse SIMON	Marie-Thérèse	02 /07/2019
--------------------	---------------	-------------



# Propreté publique



## Le tri des déchets

Personne ne peut aujourd'hui ignorer la nécessité de recycler nos déchets au maximum de façon à ne pas épuiser les matières premières. Afin d'éviter le gaspillage alimentaire, il est possible d'adopter deux poules gratuitement à condition de ne pas en détenir. Ces volatils se régaleront de vos déchets de cuisine mais il est nécessaire de leur mettre à disposition un abri, un abreuvoir et une mangeoire. Vous pourrez de plus profiter de leur ponte pour consommer des œufs frais. Vous devez en faire la demande auprès de la CASE, en contactant Mme DI BERNARDO. Il sera toutefois important de surveiller que des rats n'ont pas fait de terrier

dans l'enclos ou à proximité, car la nourriture les attire. Il vous est également possible de composter vos déchets organiques. La CASE organise des ateliers sur le sujet, auxquels vous pouvez participer gratuitement sur simple inscription. Si vous n'avez pas bénéficié durant les huit dernières années d'un composteur offert par l'agglomération Seine-Eure, vous pouvez avoir droit à une subvention de 70 € pour cet achat.

L'agglomération subventionne également l'achat de couches lavables pour bébé à hauteur de 50 %.

Pour éviter la surconsommation de papier, vous pouvez aussi demander en mairie un autocollant « STOP PUB », à coller sur votre boîte à lettres.

Si vous souhaitez vous débarrasser d'objets encombrants tels que mobilier, gros électroménager etc... vous pouvez faire appel à la ressourcerie de Louviers qui viendra directement chez vous procéder à l'enlèvement, en appelant le 02 32 50 85 64.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 une aide financière a été voté par l'Agglomération Seine Eure, pour l'achat d'un composteur. Cette subvention remplace la distribution de composteur gratuit.

## Ouvertures déchèterie d'Hondouville

### Horaires hiver :

**1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars**

- le lundi de 14h à 17h
- le mercredi de 14h à 17h
- le samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

### Horaires été :

**1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre**

- le lundi de 14h à 17h
- le mercredi de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 11h3 et de 14h à 17 h





# Budget

<b>DEPENSES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	50 900
CHARGES DE PERSONNEL	35 650
ATTENUATION DE PRODUITS	12 000
AUTRES CHARGES DE GEST. COURANTE	112 678
CHARGES FINANCIERES	500
AMORTISSEMENTS	1058
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>212 786</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 009
FRAIS D'ETUDES	150
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (S.I.E.G.E.)	62 600
IMMOBILISATIONS CORPO. (TRAVAUX)	46 411
RESTES A REALISER N-1	18 149
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>135 319</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
IMPOTS ET TAXES	166 259
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	44 997
PRODUIT ET SERVICES	1 430
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>212 786</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
AMORTISSEMENTS	1058
DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	9 471
SUBVENTIONS D'INVESTIS.	12 494
SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	112 296
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>135 319</b>





# Travaux

## Enfouissement de réseaux



bras de l'iton. Cette technique a évité de casser les tabliers des deux ponts. Après ces travaux, les routes seront refaites. Les riverains ont parfois eu à déplorer quelques désagréments pendant ces travaux, mais chacun est resté courtois et tout est rentré dans l'ordre. Il est évident que nous préférierions que les travaux quels qu'ils soient se passent sans gêne ni contrainte pour nos administrés.

En 2020 la partie de la route de Carcouët qui n'a pas encore été rénovée, sera refaite et nous en profiterons pour enfouir également les réseaux, ces travaux permettront d'élargir la chaussée.

## Conduite d'eau potable



En septembre, la canalisation d'eau potable située rue de la mairie, entre La Chapelle-du-Bois-des-Faulx et l'entrée de Verdun, datant des années soixante, a été remplacée car elle fuyait à plusieurs endroits. Ces travaux ont bien sûr engendré quelques désagréments pour les usagers, la rue ayant été complètement fermée à la circulation tous les jours de 9h00 à 16h30.

Nous avons profité de ce renouvellement de canalisation pour installer un poteau incendie à l'entrée du village car le règlement départemental d'incendie et de secours nous impose maintenant que toute habitation soient au maximum à une distance de 200 mètre d'un point d'incendie. Suite à cette modification du règlement, nous devons installer neuf nouveaux poteaux incendie sur l'ensemble de la commune, de façon à ce que toutes les habitations soient couvertes. Nous échelonnerons dans le temps la mise en conformité de ce dispositif. Après l'installation du nouveau poteau incendie rue de la mairie, nous procéderons à la réfection de la chaussée. Ainsi le côté droit de la route en sortant de Verdun, sera d'abord renforcé avant de poursuivre par la réfection du tapis en enrobé. Ces travaux devraient avoir lieu début 2020.



# Travaux

## Place de la Mairie

La place de Mairie a été aménagée cette année avec la plantation de diverses plantes et arbustes ainsi que du mobilier urbain, tel que bancs, poubelle, cendrier, boîte à livres. Des jeux de plein air ont également été installés sur une surface amortissante et un nouveau Monument aux morts érigé, celui placé dans le cimetière s'étant considérablement détérioré au fil du temps. La création d'un terrain de boules va terminer l'aménagement de cette place courant 2020. Il sera réalisé par nos soins.



Pour terminer l'embellissement de la place, les joints des pierres et des briques de la partie ancienne de la mairie ont été refaits. Cela a également permis de consolider l'édifice. Ces travaux ont été réalisés par l'association de réinsertion professionnelle CURSUS.

## La fibre optique



Le coût des travaux de déploiement et le maillage du réseau de la fibre optique dans l'Eure s'élève à 203 millions d'Euros. La couverture à terme, sera de 98.5 % des foyers. 72 % d'entre eux bénéficieront d'une couverture en très haut débit tandis que 26.5 % auront une connexion supérieure à 8 Mégabits. Ces travaux ont pris du retard car les entreprises chargées de tirer les lignes ont été ralenties dans leur planning, par le manque de main d'œuvre.

Vous pouvez dès à présent contacter Annie Jacques, chargée de communication chez Eure Normandie Numérique à l'adresse internet suivante : [annie.jacques@eurenormandienumerique.fr](mailto:annie.jacques@eurenormandienumerique.fr) ou par téléphone au 02 32 31 93 29. Elle saura vous apporter des éléments de réponses et des informations sûres et actualisées. Concernant notre commune, les premiers raccordements pourront avoir lieu dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. 100 % des foyers eurois seront raccordables courant 2022. En juin dernier, a eu lieu la signature entre la délégation de service public et le groupement d'entreprises AXIOME-BOUYGUES.





# Nouveaux habitants



Le 8 juin dernier nous avons organisé une rencontre entre les nouveaux habitants et le conseil municipal, mais la participation s'est avérée décevante. Peut-être que le jour et l'heure n'ont pas été bien choisis. En 2020 nous tenterons de nouveau l'expérience, mais un vendredi soir à 18 heures cette fois au lieu d'un samedi matin. Nous estimons qu'il est important de se connaître entre voisins et que ce genre de manifestation permet de faire connaissance mais aussi de se renseigner sur les écoles, le jour de ramassage des déchets, où se trouve la déchèterie la plus près, les horaires des transports scolaires, ceux d'ouverture de la mairie et bien d'autres informations.

## Bienvenue aux nouveaux habitants

Nom	Adresse
M. CUCHOR et Melle DUQUENNE	13 route de Carcouët
M.et Mme DEL MONTE	2C rue de la Mairie
M. DOMENICHELLI et Melle THOMMERET	9A route d'Emalleville
M. DOUCERAIN et Melle LOISEL	7 rue du Moulin de Landres
M. HUREL et Melle MAILLARD	7 Ter rue de la Mairie
Mme LEDOUX et Mme MORAGUES	2 rue du Calvaire
Melle LEFEBVRE	4 Ter rue de la Mairie
M. LESEIGNEUR et Melle VANELLE	5 rue de la Mare Méranger
M. et Mme MOREIRA	6A rue des Prés
M. POISSON et Mme FOSSEY	6B rue des Prés
M. QUAILLET et Melle LIM	9B route d'Emalleville
M. et Mme DEMERSEMAN	3, chemin des Gastines

### Ils ont quitté la commune :

Nom	Adresse
M. et Mme HUET	9B Route d'Emalleville
M. et Mme VAILLANT	3, chemin des Gastines
M. PONTIER et Mme DOUDET	7, rue du Moulin de Landres



# Manifestations



## Noël 2018



Pour la première fois nous avons organisé l'arbre de Noël des enfants de zéro à dix ans dans la nouvelle salle de réception de la mairie, celle-ci étant plus adaptée et surtout plus spacieuse que l'ancienne. Le Père Noël est arrivé à 16h30 comme prévu, ce qui provoqua la joie des enfants. Ils étaient nombreux au rendez-vous. Certains enthousiastes, d'autres impressionnés. Tandis qu'accompagnés de leurs parents, ils ont

pu déguster quelques gourmandises et se désaltérer, chaque enfant s'est vu remettre des mains du père Noël, un présent. Un correspondant de *La Dépêche*, avait fait le déplacement pour immortaliser cet évènement et le diffuser dans cet hebdomadaire.

## Nettoyons la nature

Le samedi 28 septembre 2019, nous avons reconduit la journée de nettoyage de la nature aux abords des routes. Cette opération a eu lieu comme d'habitude avec la collaboration des magasins E. Leclerc qui ont fourni le matériel, comprenant : sacs poubelles, gants et gilets. Cela a permis de collecter environ 1.5 m3 de déchets divers, notamment des bouteilles plastique, canettes, bouteilles en verre, ferraille, électroménager...



Je remercie sincèrement les enfants et toutes les personnes qui se joints aux conseillers municipaux présents pour rendre notre commune encore accueillante et agréable à vivre. Malheureusement nous ne sommes pas épargnés par les gestes d'incivilité des automobilistes peu scrupuleux, qui se débarrassent des contenants de boissons et autres déchets qu'ils consomment dans leur voiture, et qu'ils jettent dans la nature. C'est pourquoi nous reconduirons cette opération l'année prochaine, en espérant vous y voir encore plus nombreux !



# Règles de civisme

## Brûlage des végétaux

Le brûlage des végétaux **est interdit** par arrêté Préfectoral n° D5-B1-10-0557 pendant la période allant **du 16 mars au 14 octobre.**

Il est **également interdit** de brûler **quelle que soit la saison**, les déchets ménagers, gazon, herbe sèches, sapin, thuyas, pneus, huile de vidange, car **leur combustion est toxique et polluante.**

Les seuls déchets **autorisés** à brûler sont :

Les **tailles d'arbres** dépourvues de feuillage, **à condition qu'elles soient sèches** et uniquement pendant la période allant **du 15 octobre au 15 mars.**

Afin d'éviter toute pollution due à la combustion, il est toutefois fortement conseillé de procéder à la destruction des branchages par broyage. Vous pourrez ainsi utiliser les copaux pour pailler vos massifs.

L'achat d'un broyeur est subventionné par l'Agglomération Seine-Eure à hauteur de 30 % du prix d'achat (aide plafonnée à 150 €) pour l'achat d'un broyeur à végétaux.

50 % du montant de la location (limitée à 1 journée ou 2 ½ journées par an et par foyer) pour la location d'un broyeur à végétaux.

Il vous est également possible d'emmener ces déchets en déchèterie d'Hondouville.

## Le bruit



Comme chaque année, dans les bulletins municipaux d'information, je vous rappelle qu'il est conseillé de prendre

toutes les dispositions nécessaires pour éviter les bruits. Si vous devez utiliser du matériel thermique ou électrique pour le jardinage ou le bricolage, vérifiez qu'il soit homologué et équipé d'un système anti-bruit. Les horaires auxquels vous êtes autorisé à vous en servir sont aussi réglementés par l'arrêté Préfectoral n° DTARS-SE/n°19-14, et se présentent ainsi :

**les jours ouvrables : 8h30 - 12h00 et 14h30-20h00.**

**Les samedis : 9h00-12h00 et 15h00-19h00**

**Les dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00.**

Les aboiements de chiens restés seuls en journée ou la nuit sont aussi une source de bruit particulièrement stressante pour le voisinage. Ces gentils toutous s'ennuient et le manifestent et aboient sans interruption. Si c'est votre cas, pensez à demander à vos voisins si votre animal les dérange. Dans ce cas sachez qu'il existe des colliers anti-aboiement. Si toutefois ce dispositif ne vous convenait pas, laissez votre chien à l'intérieur de votre habitation.



Les appareils diffusant de la musique sont bien sûr en cause. Vérifiez que les décibels n'indisposent pas vos voisins lors de vos fêtes de famille ou entre amis. Il est préférable de prévenir vos voisins les plus proches de façon à éviter les conflits. Lors de tapage nocturne, c'est à dire entre 22h00 et 7h00 du matin, il est possible de faire intervenir la gendarmerie qui pourra dresser un procès-verbal avec une

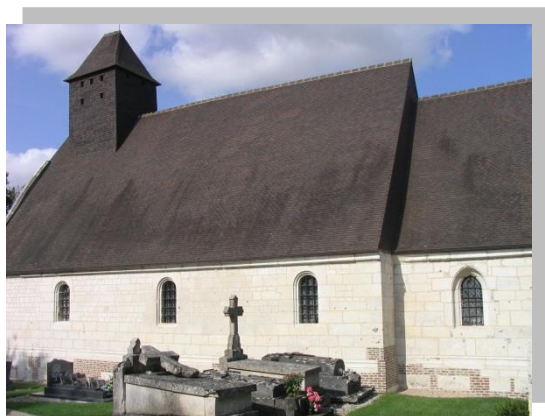
## La circulation



Comme décrit dans le bulletin de mai, certains automobilistes roulent très vite sur nos routes de campagne, et ce, malgré les systèmes d'avertissement mis en place. Nous sommes donc contraints de mettre en place des mesures pour limiter les accidents. C'est pourquoi nous avons mis en sens unique la rue du Four à Pain. La visibilité au niveau du four et de la haie de la mare était mauvaise. Il est donc dorénavant interdit de récupérer la RD 112 par la rue du four à Pain, il est possible de la prendre par la VC 36.

Afin de casser la vitesse des automobilistes provenant de Verdun et allant en direction de

## Règlement du cimetière communal



Afin de préserver la mémoire des personnes décédées dont les cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir. Une plaque a été installée contre le mur de l'église. Elle est réservée à l'apposition de petites plaques de

amende de 1<sup>ère</sup> ou 3<sup>ème</sup> classe s'il s'agit de récidive. Vous avez aussi la possibilité d'envoyer un courrier recommandé avec avis réception au fauteur de trouble et d'en déposer une copie en mairie. Cela fera l'objet d'une preuve si vous deviez déposer une plainte auprès du Tribunal de Grande Instance.

Brosville, nous avons mis en place une chicane à Carcouët, dans le virage de la RD 112 au niveau du château d'eau et du carrefour avec la route de Brosville. Un radar pédagogique a également été placé sur cet axe avec un feu comportemental. Celui-ci reste au vert en permanence mais passe au rouge lorsque la vitesse détectée en amont est supérieure à 50 km/heure. Ce dispositif est équipé d'un logiciel permettant d'enregistrer la vitesse et l'heure de passage des véhicules. Un système similaire a été placé à la place du stop au niveau de la mare de Carcouët. Un stop a aussi été implanté au Château d'eau au croisement avec la route d'Emalleville afin de faire ralentir les véhicules en provenance de Brosville.

Tous ces dispositifs sont nécessaires pour préserver la sécurité et rappeler à chacun l'importance de respecter la vitesse limite.

couleur noire, dont les dimensions devront être de 8 X 15 cm. Les noms, prénoms, date de naissance et de décès des défunts, pourront y être gravés. Une seule plaque par défunt est autorisée. Le coût de l'inscription incombera aux familles et la pose des plaques devra être réalisée par collage et par les pompes funèbres. Aucune fleur, potée ou bouquet naturel ou artificiel n'est autorisé au jardin du souvenir pour des raisons de propreté et d'accueil des autres familles. Tout autre dépôt décoratif est interdit, comme par exemple, des bronzes, avec ou sans signes religieux.

Un exemplaire complet du règlement du cimetière est disponible en mairie sur demande.



# Divers

## Épicerie sociale ambulante



et  
le

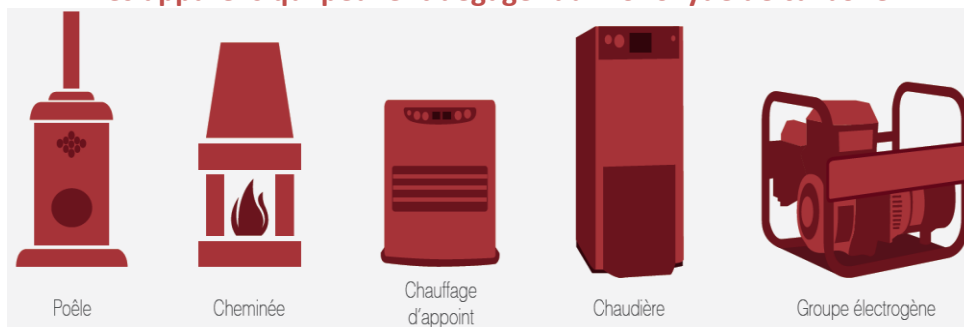
Epireuil est une épicerie sociale ambulante. Un service d'aide alimentaire itinérant mais aussi dans des point relais sur les cantons de Louviers-Val-de-Reuil et Pont-de-l'Arche. Elle est destinée aux personnes en précarité domiciliées en zone rurales et dont les difficultés financières sont temporaires. Pour en bénéficier le reste à vivre après déductions des charges ne doit pas dépasser 5 euros par jour et par personne l'aide est limitée dans le temps à trois mois consécutifs et renouvelable une fois. Pour obtenir cette aide il faut contacter 02 32 09 46 56. Un dossier sera monté pour vérifier que vous avez bien droit à ce service. Pour les personnes ayant un moyen de locomotion, une épicerie solidaire est installée au, 80 place aux jeunes à Val-de-Reuil. Pour les autres, un véhicule itinérant peut se déplacer, il faut pour cela passer commande au 02 32 50 57 98. Vous serez ainsi livré à domicile.

## Les risques liés au monoxyde de carbone

**1<sup>ère</sup> cause de mortalité par toxique**, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

### Les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone



## SE PROTÉGER : AGIR SUR LES APPAREILS A COMBUSTION

### Avant l'hiver,



- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

**Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.**

### Toute l'année,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,



- Ne vous chauffer jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

## SE PROTÉGER : AGIR SUR SON COMPORTEMENT

### Des pratiques de bon sens,

- Ne bloquez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié),
- Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

## N° D'URGENCE

**15** SAMU

**18** Sapeurs pompiers

**112**  
**114** Numéro d'appel d'urgence européen spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

## SE PROTÉGER : FAIRE LES BONS GESTES

### En cas de soupçon d'intoxication au CO,

- Premier symptômes :
  - Maux de tête
  - Vertiges
  - Nausées
  - Vomissements
- Aérez immédiatement les locaux,
- Evacuez rapidement les lieux,
- Appelez les secours :

## POUR EN SAVOIR PLUS

Le site internet dédié à la prévention des accidents domestiques et la qualité de l'air intérieur.  
[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

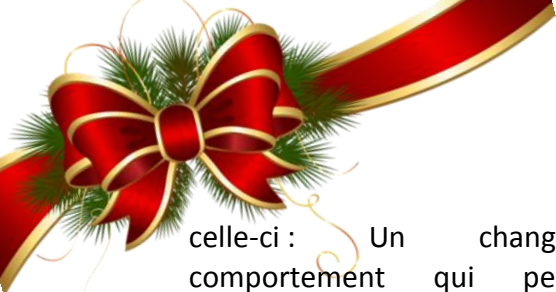
Le site internet de l'ARS de Normandie avec sa page dédiée à l'environnement intérieur, accessible dans la rubrique « Santé et prévention » au sein de l'onglet « Santé et environnement ». On y retrouve tous les documents de communication et d'information à télécharger : brochures, dépliants, guides, affiches, spots radio, vidéos, ...  
[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)

## La radicalisation



Qu'est-ce que la radicalisation ? C'est un

phénomène difficile à appréhender. Il n'existe donc pas de définition communément acceptée, ni légale de la radicalisation, même s'il en est largement question dans l'arsenal répressif prévu par la législation. Plusieurs tentatives de définition ont toutefois été élaborées. Le CNAPR, (centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation) qui prend en charge la plateforme téléphonique « stopdjihadiste » 08 00 005 696 rapporte



celle-ci : Un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture sociale. Il touche également des jeunes insérés mais vulnérables. Cette radicalisation djihadiste est le résultat d'un processus évolutif et non d'un basculement. Elle est la conséquence de cheminements personnels et il n'existe pas d'explication systématique à ces parcours. La radicalisation est un phénomène qui a toujours existé, mais qui a pris une forme et une ampleur particulière au niveau mondial en France avec le Djihadisme. Notamment depuis juin 2014 avec la proclamation du Califat par l'organisation état Islamique en Irak et au levant, devenus état Islamique ou Daech (*ad-dawla al-islāmiyya fi-l-'irāq wa-š-šām*). Les premiers pas dans le processus sont généralement la conséquence d'une rencontre avec une personne liée à la mouvance djihadiste et d'une disponibilité au discours radical en raison de sa propre histoire. L'emprise mentale est constituée lorsqu'une personne perd son autonomie, voire son identité, vis-à-vis d'une autre personne ou d'un groupe. Chez les plus jeune,

cela peut résulter d'une mise sous emprise progressive, favorisée par des techniques de manipulation, (propagande, réseaux sociaux...). Elle se caractérise par la mise en œuvre d'une doctrine, d'une idéologie ou d'une pratique générant une emprise mentale d'un individu sur une autre personne, conduisant celle-ci à s'isoler ou à rompre avec son environnement familial, social et professionnel et à mettre en danger sa situation financière, sa santé physique ou psychique. Cependant, pour la plupart des personnes se radicalisant il y a engagement volontaire ou adhésion à une idéologie politico-religieuse. Les réseaux de recrutement virtuels ou physiques aident leurs membres à dissimuler leurs actions ( la TAQIYA) et à user de stratagèmes pour ne pas éveiller les soupçons et échapper à la surveillance de leurs proches.



Le moyen de recueillir des indices est d'observer leurs évolutions. Il n'existe pas de profil unique, mais certains signes donnent l'alerte. Des difficultés scolaires, une précarité sociale, des antécédents judiciaires de petite délinquance, une fragilité psychologique, des antécédents psychiatriques, une quête de réparation et de reconnaissance et enfin, les personnes récemment converties démontrent souvent une attirance pour une pratique radicalisée.

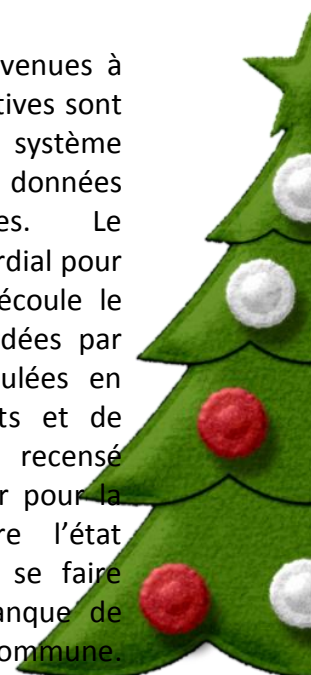
## Recensement de la population

Le recensement des citoyens et des logements n'est pas une exigence de la



commune mais est demandé par l'INSEE. Cela sert à l'établissement de statistiques et à comptabiliser la population. Certains d'en vous sont récalcitrants à remplir les formulaires papier ou informatiques de crainte que vos informations ne soient divulguées aux impôts. Sachez que la commune n'a aucun regard sur ce

recensement et qu'une fois parvenues à l'INSEE, les informations nominatives sont automatiquement effacées par système informatique, afin que les données récoltées soient anonymes. Le recensement est toutefois primordial pour la commune, car de celui-ci, découle le montant des subventions accordées par l'état. Elles sont en effet calculées en fonction du nombre d'habitants et de logements. Un administré non recensé représente un manque à gagner pour la collectivité. Aujourd'hui encore l'état diminue les dotations, ne pas se faire recenser, c'est réduire, par manque de civisme, le budget de la commune.



## Fermeture de la mairie

La mairie sera **fermée** pour congés  
les 26 et 30 décembre 2019.

### Un peu d'histoire



otre église fut donnée au XIII<sup>ème</sup> siècle à l'abbaye de St-Sauveur d'Ébreux. Parmi les seigneurs qui portèrent dans l'origine le nom de la paroisse, nous citerons Guillaume et Rabel de la Vacherie.

Vers 1228, l'abbaye de la Croix, céda à Rabel de la Vacherie, curé de la paroisse, deux gerbes de ce fief ; la même année, l'évêque d'Ébreux déclara l'église de la Vacherie dévolue à sa

personne, à cause de la contestation qui existait entre les religieuses de St Sauveur et le seigneur du lieu.

Jean de Nonant abandonna, en 1252, à l'abbaye de la Croix, deux setiers de Méteil à percevoir chaque année sur sa portion du moulin de la Vacherie ; les religieux de la Croix, à leur tour, abandonnèrent, en 1257 tous leurs droits sur le Moulin de l'abbaye du Bec, qui donna en échange ce qu'elle possédait à Reuilly.

La seigneurie de la paroisse qui avait été donnée à l'abbaye de St-Sauveur en même temps que le droit de présentation à la cure, resta dans les mains des religieuses jusqu'à la révolution en 1789.

Parmi les curés de la paroisse, nous signalerons :

En 1480, Jean du Manoir

1521, Jean Chevallot

Le 7 mai 1524, Guillaume Botot

Le 15 octobre 1558, Nicolas Duval.

Le 27 septembre 1567, Pierre Lequeu

Le 17 mai 1576, Nicolas Barbe

Le 21 avril 1578, Regnault Farin

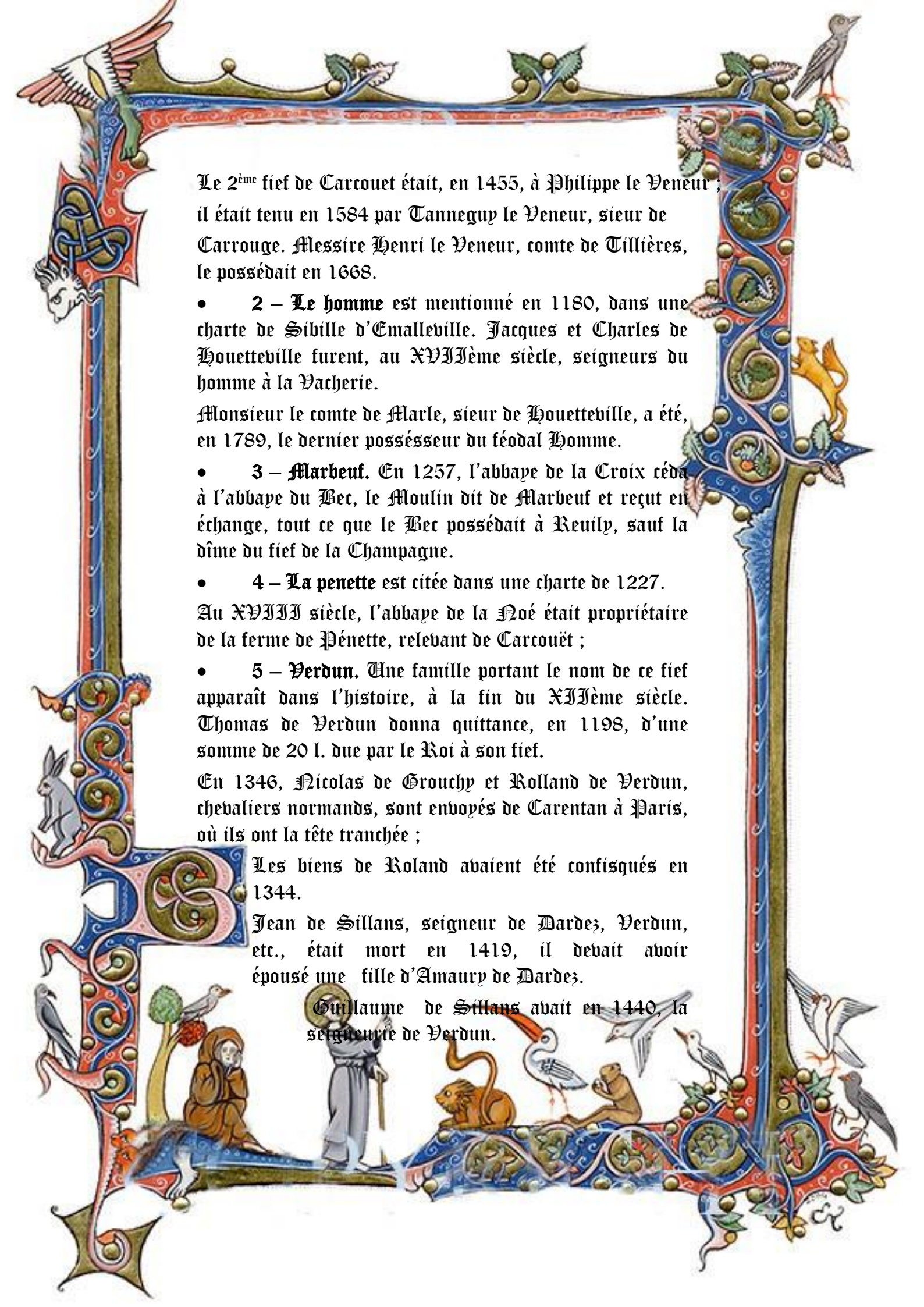
Le 11 avril 1603, Guillaume Malassis. Fiefs :

- 1 - Carcouët. Il existait deux fiefs de ce nom : le premier, dit Fabrel, était tenu au XV<sup>ème</sup> siècle par la famille Hennequin, etc., on lit dans l'aveu d'Acquigny de 1455 :

Item, 8<sup>ème</sup> de fief au hamel de Carcouët. En 1548, Georges Hennequin était seigneur de Carcouët que Jean Lemoine avait possédé avant lui.

Jacques d'Abaisnes, Daniel et Jean-Claude de la Barre furent seigneurs de Carcouët. La fille de ce dernier épousa Nicolas Le Comte.

Le 17 novembre 1665, Claude Le Seigneur était seigneur de Carcouët-Fabrel, 8<sup>ème</sup> de fief, consistant en un manoir seigneurial, colombier à pied, etc.



Le 2<sup>ème</sup> fief de Carcouet était, en 1455, à Philippe le Veneur ; il était tenu en 1584 par Tanneguy le Veneur, sieur de Carrouge. Messire Henri le Veneur, comte de Tillières, le possédait en 1668.

- 2 – Le homme est mentionné en 1180, dans une charte de Sibille d'Emalleville. Jacques et Charles de Houetteville furent, au XVII<sup>ème</sup> siècle, seigneurs du homme à la Vacherie.

Monsieur le comte de Marle, sieur de Houetteville, a été, en 1789, le dernier possesseur du féodal Homme.

- 3 – Marbeuf. En 1257, l'abbaye de la Croix céda à l'abbaye du Bec, le Moulin dit de Marbeuf et reçut en échange, tout ce que le Bec possédait à Reuilly, sauf la dîme du fief de la Champagne.

- 4 – La penette est citée dans une charte de 1227.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye de la Noé était propriétaire de la ferme de Pénette, relevant de Carcouët ;

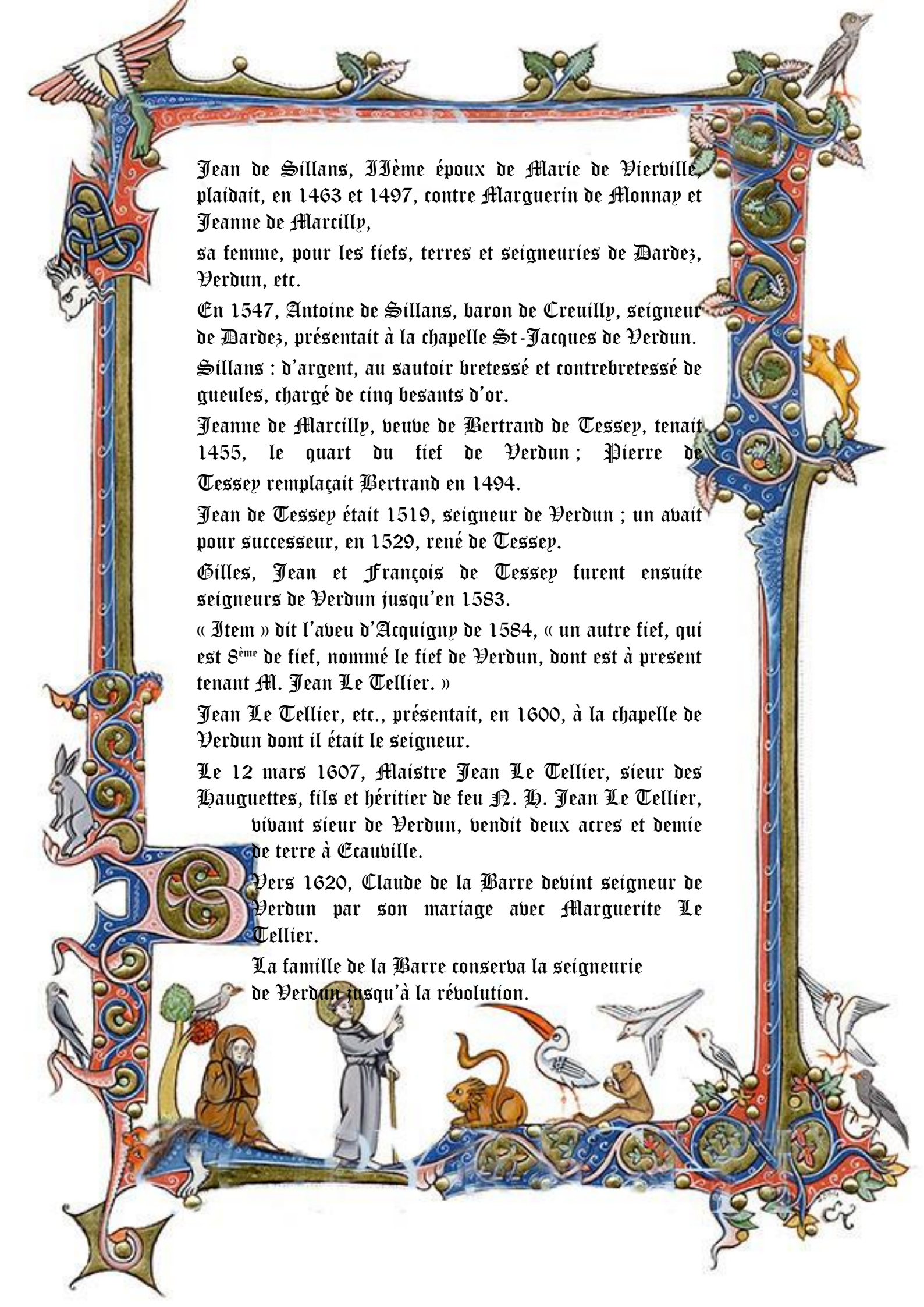
- 5 – Verdun. Une famille portant le nom de ce fief apparaît dans l'histoire, à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Thomas de Verdun donna quittance, en 1198, d'une somme de 20 l. due par le Roi à son fief.

En 1346, Nicolas de Grouchy et Rolland de Verdun, chevaliers normands, sont envoyés de Carentan à Paris, où ils ont la tête tranchée ;

Les biens de Roland avaient été confisqués en 1344.

Jean de Sillans, seigneur de Dardez, Verdun, etc., était mort en 1419, il devait avoir épousé une fille d'Amaury de Dardez.

Guillaume de Sillans avait en 1440, la seigneurie de Verdun.

The page is framed by a highly decorative border. At the top left, a white bird with spread wings is perched on a branch. The border is filled with intricate floral and foliate patterns in shades of blue, red, and gold. Various animals are integrated into the design: a grey rabbit on the left, a yellow lion on the right, and several birds (including a grey bird at the top right and a white bird at the bottom right) perched on branches. The bottom of the page features a larger illustration of a man in a grey robe pointing, a woman in a brown robe, a lion, a monkey, and a white bird with a long beak.

Jean de Sillans, 3<sup>ème</sup> époux de Marie de Vierville, plaidait, en 1463 et 1497, contre Marguerin de Monnay et Jeanne de Marcilly,

sa femme, pour les fiefs, terres et seigneuries de Dardez, Verdun, etc.

En 1547, Antoine de Sillans, baron de Creuilly, seigneur de Dardez, présentait à la chapelle St-Jacques de Verdun.

Sillans : d'argent, au sautoir breteussé et contrebreteussé de gueules, chargé de cinq besants d'or.

Jeanne de Marcilly, veuve de Bertrand de Tessey, tenait 1455, le quart du fief de Verdun ; Pierre de Tessey remplaçait Bertrand en 1494.

Jean de Tessey était 1519, seigneur de Verdun ; un avait pour successeur, en 1529, René de Tessey.

Gilles, Jean et François de Tessey furent ensuite seigneurs de Verdun jusqu'en 1583.

« Item » dit l'aveu d'Acquigny de 1584, « un autre fief, qui est 8<sup>ème</sup> de fief, nommé le fief de Verdun, dont est à présent tenant M. Jean Le Tellier. »

Jean Le Tellier, etc., présentait, en 1600, à la chapelle de Verdun dont il était le seigneur.

Le 12 mars 1607, Maître Jean Le Tellier, sieur des Hauguettes, fils et héritier de feu N. H. Jean Le Tellier, vivant sieur de Verdun, vendit deux acres et demie de terre à Ecauville.

Vers 1620, Claude de la Barre devint seigneur de Verdun par son mariage avec Marguerite Le Tellier.

La famille de la Barre conserva la seigneurie de Verdun jusqu'à la révolution.



**La Vacherie.**

Canton de Loubiers, sur l'Yton, à 124mètres d'altitude. Sol/ diluvium, craie blanche, alluvions contemporaines. Surface 765 hectares. 4 4 cont. 2.924 fr. en ppal. Recettes d'ordre budgétaire : 1.767 fr. Population 387 habitants. Perception d'Acquigny. Paroisse.

Ecole mixte. Bureau de bienfaisance. 10 permis de chasse.

Dépendances : Carcouët, Le Homme, La Pénette, Verdun.

Agriculture : Céréales, bois, prairies.

Industrie : 1 moulin à fouler le drap.

Patentés : 8

*Le conseil municipal  
Vous souhaite de joyeuses fêtes  
de fin d'année.*





# Nos artisans



<p><b>ANNE Serge - <u>Maçonnerie - Terrassement-travaux divers</u></b>  <b>21, rue de la Mairie « Verdun » TEL : 02.32.50.42.89 ou 06.89.06.38.32</b></p>
<p><b>ARMONY Décor Peinture - <u>Tous types de peintures Int-ext - décoration</u></b>  <b>17, route d'Hondouville « La Vacherie » TEL : 02.32.50.47.96 ou 06.83.66.12.06</b></p>
<p><b>BRUN François - <u>Élagage - Ramonage - taille de haies</u></b>  <b>2c, Route d'Amfreville « la Couette- Verdun » TEL: 06.10.32.55.76 ou 06.15.36.66.95</b></p>
<p><b>PIEDEFER Olivier - <u>Charpente-Escalier</u></b>  <b>23, route d'Emalleville « Carcouët » TEL : 02.32.34.38.09 ou 06.60.54.38.09</b></p>
<p><b>ROLLAND Claude - <u>Terrassement-Assainissement-travaux divers</u></b>  <b>9, rue de la Mairie « Verdun » TEL : 02.32.50.42.88</b></p>
<p><b>THOMMERET olivier « Téci » - <u>Charpente bois, couverture et isolation écologique</u></b>  <b>4b, rue du Calvaire « Carcouët » TEL : 06.86.96.17.16</b></p>
<p><b>DISMA Daniel - <u>Apiculteur</u></b>  <b>5, route d'Hondouville « Verdun » TEL : 02 32 40 78 73</b></p>
<p><b>ONIP-SAFE - <u>Fabricant de peinture, vernis, produits assimilés.</u></b>  <b>9 Route d'Hondouville « La Vacherie » TEL : 02.32.50.90.13</b></p>
<p><b>MESSANT Grégory - <u>Plomberie - Chauffage - Ventilation - Salle de bains</u></b>  <b>11 rue de la mairie « Verdun » TEL : 06.22.69.15.13</b></p>
<p><b>M. BERCHET - <u>Artisan Mécanicien Réparateur Automobile</u></b>  <b>4 Impasse des Perrais - TEL : 06.78.74.50.20</b></p>
<p><b>Julie TROUSSIER - Instants d'évasion - <u>Esthéticienne à domicile</u></b>  <b>4 ter, rue de la mairie « Verdun » TEL : 06.27.84.97.72</b></p>
<p><b>Mme. BOULANGER Jennifer - <u>EFFET ZOOM, photographe</u></b>  <b>15, rte d'Hondouville - TEL : 06.59.61.35.90.</b></p>
<p><b>M. Pierre TULOUP - A2TP - <u>Terrassement / maçonnerie.</u></b>  <b>14 route d'Hondouville - 06.78.03.57.24</b></p>
<p><b>France LARDEAU - Dogs in family - Educateur et comportementaliste canin</b>  <b>4, chemin de l'Eglise - 06.63.75.20.90</b></p>

